

MESURES PRISES PAR LE CANADA À L'ÉGARD DE L'AFRIQUE DU SUD

COMMERCE	INVESTISSEMENTS	CONTACTS - VISAS	AIDE
<p>I — Le gouvernement canadien ne fera aucune promotion du commerce avec l'Afrique du Sud.</p> <p>II — IMPORTATIONS</p> <p>— Interdictions imposées sur :</p> <p>a) tous les produits agricoles b) l'uranium c) le charbon d) les produits du fer e) les produits de l'acier f) les armes provenant de l'Afrique du Sud</p> <p>III — EXPORTATIONS</p> <p>— Interdictions imposées sur :</p> <p>a) toutes les armes et munitions de guerre b) tout le matériel de haute technologie et autres appareils sensibles comme les ordinateurs, quel que soit le destinataire</p> <p>— Interdiction facultative visant :</p> <p>a) le pétrole et ses dérivés</p> <p>IV — DIVERS</p> <p>a) interdiction imposée sur la vente de krugerrands b) interdiction visant toutes les liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud c) suspension des subventions du PDME à l'intention du marché de l'Afrique du Sud d) suspension de l'assurance dont bénéficient les exportateurs canadiens en Afrique du Sud (fournie par la Société pour l'expansion des exportations) e) interdiction facultative visant la promotion du tourisme en Afrique du Sud f) annulation des contrats, subventions, contributions et ventes entre le gouvernement canadien et des sociétés majoritairement sud-africaines g) suspension de la transformation de l'uranium namibien h) cessation des achats par le gouvernement canadien de biens et services d'Afrique du Sud (exception faite des activités de l'ACDI et des ambassades canadiennes en Afrique australe).</p>	<p>I — Annulation de l'Accord de double imposition.</p> <p>II — Interdiction d'effectuer de nouveaux placements de sociétés en Afrique du Sud.</p> <p>III — Interdiction facultative visant tous les nouveaux prêts bancaires (des secteurs public et privé) en Afrique du Sud. Dernièrement, le gouvernement a convenu avec les banques canadiennes de reformuler l'interdiction de manière à refléter l'intention véritable visée par les restrictions.</p> <p>IV — Plafonnement des crédits commerciaux à l'Afrique du Sud et demandes faites aux banques canadiennes de rééchelonner les prêts sur des périodes aussi courtes que possible.</p> <p>V — Établissement d'un code de conduite à l'intention des sociétés canadiennes en Afrique du Sud.</p> <p>VI — Soutien pour un centre mis sur pied par le Commonwealth afin de surveiller les liens financiers internationaux de l'Afrique du Sud.</p> <p>INTERVENTION DU PUBLIC</p> <p>Il existe un registre d'opposition à l'apartheid où les Canadiens peuvent se prononcer publiquement contre l'apartheid.</p>	<p>CONTACTS SPORTIFS</p> <p>I — On refuse d'accorder un visa aux titulaires de passeports sud-africains qui veulent entrer au Canada pour participer à une manifestation sportive.</p> <p>II — Les associations sportives sont tenues :</p> <p>— de suspendre leurs membres qui participent à une manifestation sportive en Afrique du Sud.</p> <p>— de décliner toute invitation d'un pays tiers à une manifestation sportive mettant en cause des Sud-Africains, de protester contre celle-ci, ou de s'en retirer.</p> <p>— de demander à leur fédération internationale de suspendre les membres qui participent à une manifestation sportive en Afrique du Sud.</p> <p>III — Le gouvernement fédéral ne finance que les activités des associations sportives qui respectent sa politique concernant les contacts sportifs.</p> <p>IV — La politique fédérale s'applique au sport amateur et professionnel, individuel et d'équipe.</p> <p>VISAS DE VISITE</p> <p>— Notre ambassade à Pretoria n'en délivra plus. Tout Sud-Africain voulant visiter le Canada doit s'en procurer un ailleurs qu'en Afrique du Sud.</p> <p>CONTACTS OFFICIELS</p> <p>— Contacts restreints entre les représentants officiels des gouvernements du Canada et de l'Afrique du Sud.</p> <p>REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE</p> <p>— Annulation de l'accréditation des diplomates sud-africains non résidents.</p>	<p>I — Contribution de 9,67 millions de dollars en 1990-1991 à l'aide aux victimes de l'apartheid visant, entre autres, les domaines suivants : Enseignement et formation pour les défavorisés sud-africains, soit dans leur propre pays ou au Canada; Aide juridique et humanitaire aux détenus politiques et à leur famille; Aide à la réalisation de projets communautaires entrepris sur une petite échelle avec la collaboration d'ONG canadiennes ou locales; Formation de la main-d'oeuvre; Assistance aux réfugiés cantonnés dans les pays voisins, par l'intermédiaire d'institutions multilatérales.</p> <p>II — Engagement de fournir 5,8 millions de dollars pour la réinstallation d'exilés et de prisonniers politiques sud-africains.</p> <p>III — Présidence d'un groupe du Commonwealth sur le développement des ressources humaines en Afrique du Sud.</p> <p>IV — Vaste programme visant à promouvoir le dialogue, les négociations et le mouvement constitutionnel vers une Afrique du Sud démocratique et non raciale. Financement passant de 0,6 million de dollars en 1988-1989 à 2,3 millions en 1991-1992.</p> <p>V — Dans le cadre du Plan d'action canadien visant à contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud, plus d'un million de dollars ont été versés à la presse alternative et aux activités contre la censure en Afrique du Sud et aussi aux projets destinés à informer les Canadiens des effets de l'apartheid.</p> <p>VI — Plus de 4 millions de dollars ont été versés aux États de la ligne de front afin de protéger des projets d'infrastructure (carburant, vêtements, pièces de rechange, équipement de communication, nourriture et balance des paiements). De plus, une partie considérable du Programme canadien d'aide à l'instruction militaire est consacrée à la formation de soldats de ces États.</p>